

Paris, le 22 juin 2020

Les personnels de la Cité scolaire Jean-Baptiste Say ont décidé de démissionner collectivement du CA le 16 juin 2020 afin de protester contre la réduction des moyens d'apprentissage et contre la dégradation des conditions de travail.

Rappel des faits :

Sitôt connue la nouvelle DHG pour l'année 2020-2021, les personnels réunis en AG ont décidé de s'opposer à celle-ci, arguant du fait que la baisse sur deux ans était de 67 heures (soit l'équivalent de trois, quatre postes). L'AG du **04 février 2020** a mandaté les membres élus du CA de voter contre les propositions de DHG aussi bien au lycée qu'au collège et de quitter le CA.

Le **6 février 2020**, les personnels élus demandent à lire deux motions lors du CA :

La première motion évoque les conditions actuelles d'exercice dans la Fonction Publique et dans l'Éducation en particulier. La communauté éducative est exaspérée par le manque de considération, par le manque de moyens ainsi que par les injonctions permanentes émanant du Ministère dans la mise en place de la réforme.

La seconde motion fait état des pertes d'heures au collège et au lycée depuis 2018. La DHG future ne permettant même pas de fonctionner "normalement". Les enseignants demandent à être reçus le plus rapidement possible par la DASEN et réclament 37 heures, si tel n'était pas le cas, les élus des personnels s'autorisent à tous démissionner avant le prochain CA "normal" et à en faire la possible publicité.

Les DHG sont rejetées par les deux collèges élus.

- Vote de la DHG collège
20 votants: 15 contre 1 abstention 4 pour
- Vote de la DHG lycée
20 votants: 14 contre 3 abstentions 3 pour
- Suite aux votes, les élus des personnels enseignants mandatés par l'AG du **04 février** décident de quitter le CA accompagnés par les membres élus de la FCPE.

Le **11 mai 2020**, les élus de la Cité scolaire Jean-Baptiste Say s'entretiennent à distance avec Mme la DASEN 2 adjointe. Le Rectorat ne propose aucun abondement d'heures et admet **simplement**, qu'il y a un fort taux de pression car l'établissement est attractif, ce qui induit la possibilité de groupes classes de 38-40 élèves. Face aux dégradations des conditions d'apprentissage et de travail les élus indiquent qu'ils démissionneront s'ils ne sont pas entendus et qu'ils ne se priveront pas de mener d'autres types d'actions.

Le **16 juin 2020**, jour du CA, les représentants élus du collège "enseignants" (FO, SNES, SUD et non syndiqués) de la cité scolaire Jean-Baptiste Say ont démissionné de leur mandat (14 démissions au lycée, 11 démissions au collège) afin de protester contre la baisse de moyens de la DHG et de l'absence de réponse positive de la part du Rectorat.

On peut rajouter qu'il en est de même pour la Région qui est dans l'incapacité de fournir des emplois de titulaires pour remédier à la charge de travail de ses agents. Région qui laisse les bâtiments se délabrer.

Cette démission collective majoritaire atteste de la volonté des personnels de pouvoir maintenir des conditions de travail et d'enseignement acceptables, nécessaires à un service public de qualité, laïc, gratuit et émancipateur.